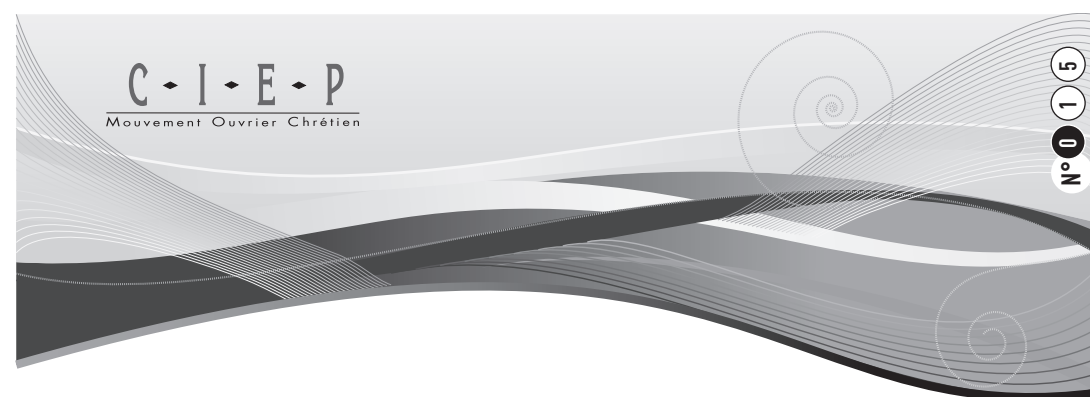


VAE ou Valorisation des Acquis de l'Expérience : C'est une procédure par laquelle l'expérience professionnelle et personnelle acquise en dehors des études peut être reconnue et prise en compte dans un parcours étudiant. (Voir fiche « Qu'est-ce que la VAE ? »)

Validation : A la fin de la formation ISCO, les capacités terminales de la formation sont vérifiées de deux manières. D'une part, par l'épreuve intégrée (dite « mémoire-action », voir ci-dessus), et d'autre part, sur base de tous les tests et travaux à réaliser durant la formation. Cette deuxième procédure est celle que l'on appelle la validation.



LEXIQUE

BES ou Brevet d'Etudes Supérieur : Titre générique des diplômes délivrés en Belgique correspondant au niveau de 5 tel que définis dans les conventions européennes, c'est-à-dire un niveau de formation se situant entre les études secondaires et les licences universitaires.

CEC ou Conseil Elargi de Classe : Le CEC est le lieu de décision concernant la vie d'un groupe ISCO et d'évaluation de la formation. Il réunit 3 fois par an les étudiants d'un groupe, les formateurs et les accompagnateurs institutionnels. Il est animé par les étudiants et préparé dans le cadre des cours de méthode. (Voir fiche « une gestion participative »)

CEP ou Congé-Education Payé : Le CEP est le droit qu'a tout salarié de recevoir un certain nombre d'heures de congés payés pour suivre une formation. Pour les formations professionnelles, ce nombre d'heures s'élève à 120 pour un temps plein. La formation ISCO est reconnue comme formation donnant droit au CEP. (Voir fiche « Le Congé Education Payé » dans la partie « l'organisation pratique de la formation ».)

CGI ou Conseil Général de l'ISCO : Le CGI est le lieu de décision concernant les finalités générales, les structures et les programmes de l'ISCO. Il est composé de représentants des étudiants et des formateurs des différentes régionales du CIEP-MOC, de délégués régionaux et communautaires du CIEP-MOC, et de délégués des organisations du MOC.

Crédits : Traduction dans le système belge des ECT européens. Un crédit correspond à approximativement 24 heures de travail pour les étudiants, en ce compris la présence aux cours et le travail réalisé sur le côté. La formation ISCO vaut 120 crédits.

CIEP ou Centre d'Information et d'Éducation Populaire : Le Centre d'Information et d'Éducation Populaire du MOC a en charge les activités éducatives et culturelles du MOC. Il organise entre autres l'ISCO. Il mène des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation permanente et de la culture. (Voir la Fiche n°XX : « le projet dans son cadre institutionnel »)

Contrat pédagogique : Outil de référence essentiel dans la formation ISCO, il est élaboré pour chaque cours en début d'année en concertation avec les étudiants, sur base du cahier des charges de l'ISCO. (Voir fiche : « Une gestion participative »)

CRI ou Conseil Régional de l'ISCO : Le CRI est le lieu de décision concernant la politique et la stratégie d'action qu'implique l'organisation de formations ISCO dans une région. Il est composé pour moitié de représentants du MOC régional et de ses organisations, et pour moitié de représentants des étudiants et des formateurs. Il doit se réunir au moins une fois par an. (Voir fiche : « une gestion participative »)

Dossier Pédagogique : Le dossier pédagogique reprend le descriptif des différentes unités de formation. C'est sur sa base qu'est reconnu le BES en Sciences Sociales et du Travail.

ECT et ECTS : Abréviations des expressions anglaises European Credits Transfer et European Credits Transfer System. Dans le cadre des réformes européennes devant permettre l'uniformisation, la comparaison et les échanges entre toutes les formations organisées en Europe, les ECT sont des points attribués à chaque cours et (donc) à chaque formation en fonction du temps de travail complet que l'étudiant doit y consacrer. Un crédit correspond à 24 heures de travail minimum. (Voir Crédits ci-dessus)

Évaluation formative : L'évaluation formative a pour objectif d'aider l'étudiant à progresser dans son cheminement de formation en lui faisant prendre une position de recul par rapport à l'acquisition des compétences. (Par opposition à l'évaluation certificative, elle n'a pas pour fonction première de valider les compétences terminales que l'étudiant doit acquérir.)

Évaluation certificative : L'évaluation certificative a pour objectif de valider les compétences terminales que l'étudiant doit acquérir pour obtenir son diplôme. (Par opposition à l'évaluation formative, elle n'a pas pour fonction première de faire progresser l'étudiant mais de sanctionner la réussite ou non d'un module de formation.)

ISCO ou Institut Supérieur de Culture Ouvrière : Délivrant un Brevet d'Études Spécialisé en Sciences sociales et du Travail, l'ISCO est une for-

mation générale solide existant depuis plus de 40 ans, s'adressant à un public adulte et pour laquelle aucun diplôme n'est exigé au départ. Elle intègre l'expérience des participants dans des cours de niveau scientifique, selon des méthodes participatives. L'aspect collectif et la solidarité constituent l'un des fondements de la formation.

Livret pédagogique : Il s'agit du présent livret. Il a vocation à présenter la formation ISCO aux étudiants et aux formateurs, en entrant dans les détails concrets de son organisation, en y détaillant ses choix méthodologiques et pédagogiques, en introduisant les contenus de cours et leurs objectifs, et en donnant divers outils pratiques.

Mémoire-action : A l'ISCO, le travail de fin d'études se nomme « mémoire-action » ou « épreuve intégrée ». Il s'agit d'un gros travail multidisciplinaire devant servir à parachever la fin de la formation. Dans sa dimension de mémoire, il doit montrer les compétences d'analyse et de synthèse d'une question selon des clés et outils découverts tout au long de la formation. Dans sa dimension d'action, il doit aussi s'enraciner dans une réalité d'engagement, de projet ou d'action collective, et en retirer des enseignements, des pistes ou des alternatives nouvelles.
MOC ou Mouvement Ouvrier Chrétien : En tant que mouvement social global à finalité politique, le M.O.C se veut indépendant, progressiste et pluraliste. Porte-parole politique de ses organisations constitutives (la CSC, la Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, la JOC, les Équipes Populaires, le Groupe ARCO), il offre par ailleurs différents services (dont le CIEP et l'ISCO) et défend un projet de société plus juste et plus solidaire. (Voir la Fiche : « le projet dans son cadre institutionnel »)

Pré-requis ou capacités préalables requises : Ce sont les conditions qu'un étudiant doit remplir, en termes de compétences, pour pouvoir entrer dans une unité de formation (voir ci-dessous). Elles sont détaillées dans les divers cahiers des charges pour formateurs ainsi que dans le dossier pédagogique.

CT ou capacités Terminales : Ce sont les capacités à acquérir par l'étudiant pour réussir une unité de formation. Chaque UF a donc ses CT particulières. A la fin de la formation ISCO, le diplôme ne pourra être délivré qu'après une vérification que toutes ces compétences, relatives à l'ensemble des UF, ont été testées durant les années de la formation.

UF ou Unité de Formation : Les unités de formations sont ce que l'on appelle habituellement les « cours ». Ils forment le tissu de la formation ISCO, et sont des tous cohérents comportant des finalités particulières, un programme, une durée, des capacités préalables requises, et des capacités terminales à acquérir.